

# Le Bulletin de l'APPQ

**LES MEMBRES DE L'APPQ \_ ENSEMBLE  
POUR PROGRES\$ER !**

**Fini le renouvellement de votre licence à la Régie !**

**Bulletin 2005.019**

**Lundi 16 mai 2005**

Le 19 avril dernier, le Ministre du Travail a présenté à l'Assemblée Nationale le projet de loi n° 98 intitulé *Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives*. Dès que ce projet de loi sera entré en vigueur, les entrepreneurs puisatiers et les entrepreneurs installateurs de pompe n'auront plus à procéder au renouvellement annuel de leur licence de la Régie du bâtiment.

Comment cela va fonctionner ? Après l'entrée en vigueur de la Loi n° 98, la Régie va vous émettre une autre licence qui, une fois délivrée, demeurera valide tant et aussi longtemps qu'elle ne fera pas l'objet d'une suspension ou d'une annulation. Par ailleurs, cette nouvelle licence correspondra à la catégorie dans laquelle se retrouveront désormais les opérations autorisées par votre licence actuelle.

## À noter

L'APPQ a reçu une copie de l'entente intervenue entre la CGWA et Pétro Canada pour les rabais et escomptes sur les achats de carburants. Nous avons demandé aux responsables de nous en faire une traduction française que nous vous acheminerons dès que nous l'aurons en main. Pour ceux qui voudraient une copie de la version anglaise, vous n'avez qu'à communiquer avec Manon ou Danielle au (514) 640-1114.

**Gilles Doyon**  
**Directeur exécutif**  
(514) 705-4880